



# Auboué

BULLETIN COMMUNAL - Novembre 2022 - NUMERO 20



Espace de convivialité aux Pariottes

## Rappel : horaires d'ouverture mairie

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

En période estivale (juillet et août) :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

# Le mot du Maire



L'installation du conseil municipal et son fonctionnement ont été perturbés dans un premier temps par la crise sanitaire et ses contraintes. A présent le conflit en Ukraine nous impose de tenir compte des impacts de la crise énergétique, de ses conséquences sur le budget municipal et nous oblige(ra) à des ajustements de calendrier ; voire des changements d'orientation dans la conduite de nos projets.

## Une hausse sans précédent

Cette crise doit astreindre l'Etat à enfin penser autrement la politique nationale en la matière, à revoir les modes de production et de consommation. Les effets de cette crise sont considérables et immédiatement mesurables.

En 2021, le poste gaz/électricité a représenté dans le budget communal une dépense de 150 700 € ; Les 295 000 € prévus en 2022 s'avèreront vraisemblablement insuffisants, nous contraignant à puiser dans d'autres lignes budgétaires, faisant entre autres voler en éclats notre capacité d'auto-financement et donc d'investissement.

## Un bien commun

Si l'appel à des comportements vertueux des citoyens et collectivités est nécessaire, il ne peut suffire. Baisser de 1 ou 2 degrés notre chauffage ne répond pas à la question de savoir combien de Français auront tout simplement du mal à se chauffer. Davantage de hauteur s'impose dans les prises de décisions gouvernementales : faire de l'énergie un bien commun, se tourner vers l'Europe et changer les règles pour sortir de cette concurrence libre et non faussée qui loin d'être la panacée n'est ni plus ni moins qu'une spoliation organisée au profit des grands groupes énergétiques.

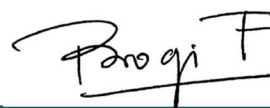
La politique de l'Etat doit se montrer plus exigeante au regard des profits qu'ils réalisent. Leur taxation plus accrue constituerait indéniablement une bouée financière indispensable à la mise en œuvre de la transition énergétique, rien que pour le seul aspect de la rénovation thermique des bâtiments auquel vont être confrontés collectivités et particuliers.

## Compensation partielle

La précarité budgétaire de la commune lui permettra de se voir octroyer une compensation financière partielle de ses dépenses (énergie, revalorisation salariale des fonctionnaires). Cette mesure, en réponse à la conjoncture actuelle ne garantit pas pour autant la stabilité des ressources communales en euros constants. Qu'en est-il, par exemple, de l'évolution de la dotation générale de fonctionnement par rapport à l'inflation ? Rien ne la prévoit alors que l'inflation génère des recettes supplémentaires à l'Etat par le biais de la TVA notamment.

La situation ordinaire nous obligeait à prudence et modération ; le contexte actuel nous contraint davantage. C'est pas à pas, mais avec la même résolution, que nous allons poursuivre ce mandat.

Votre Maire  
Fabrice BROGI.



**Auboué**

La municipalité a procédé récemment à une coupure totale de l'éclairage public au cœur de la nuit, de minuit à 5h. Vous avez été informés de cette démarche par voie de presse, dans vos boîtes aux lettres, sur le site de la ville, par l'application « Panneau Pocket » qui permet d'accéder à des informations municipales et la tenue d'une réunion publique.



Cette disposition correspond à un point évoqué dans le projet soumis lors des élections municipales ; il n'a été qu'accélééré par la conjoncture énergétique actuelle.

La question de l'éclairage public, si elle est plus prégnante aujourd'hui, n'arrive pas comme « un cheveu sur la soupe ». Des travaux de modernisation, de rénovation des points lumineux, d'installation d'horloges astronomiques permettant la régulation de la durée et de l'intensité de l'éclairage sont régulièrement menés. Sur les 706 points lumineux que compte la ville, 570 sont aujourd'hui équipés de dispositif LED. D'ici la fin de ce mandat, toute la ville sera équipée en LED.

Cette sobriété énergétique ne s'applique pas au seul éclairage public. Selon la destination et l'utilisation des bâtiments communaux la régulation du chauffage a été revue avec une baisse de 1 à 2 degrés voire plus.

La préservation de nos ressources, de la biodiversité, une consommation sobre des énergies - d'autant plus lorsqu'elle est assortie d'économies substantielles - restent parmi nos préoccupations.

La meilleure énergie restant celle que l'on ne dépense pas.

## Caveau des fusillés francs-tireurs partisans d'Auboué

Une bonne partie des habitants passe devant tous les jours pour vaquer à leurs activités ou leur travail sans savoir qu'ils passent devant l'histoire, l'histoire de leur ville ainsi qu'une page de l'histoire de France.

Un lieu unique, pas seulement un monument des fusillés comme il en existe ailleurs.

C'est un caveau où reposent les corps des jeunes FTPF d'Auboué exécutés à la Malpierre le 29 juillet 1942.

Des destins vont basculer dans la nuit du 4 février 1942, Auboué, cité ouvrière va côtoyer l'histoire et entrer en résistance.

Ville de mines et d'usines, d'ouvriers, d'immigrés, les jeunes résistants aubouésiens vont saboter le transformateur de l'usine d'Auboué, plongeant la commune, son usine et 17 mines de fer du bassin briotin dans le noir, permettant ainsi momentanément d'arrêter le pillage industriel de la région orchestré par les Nazis. L'affaire parvient même aux oreilles d'Adolf Hitler et la répression est brutale, terrible, rapide.

L'affaire provoque l'arrestation de nombreuses personnes qui deviendront otages avant que les auteurs du sabotage ne soient finalement arrêtés en mai et en juin de la même année. Il y a 80 ans, le 29 juillet et le 14 août, les jeunes résistants étaient fusillés à la Malpierre sur le ban de Champigneulles dans une clairière isolée.

Le caveau où reposent les corps de ces jeunes FTPF de la Malpierre a été inauguré le 15 août 1947 en présence du député de Meurthe-et-Moselle de l'époque, l'abbé Pierre.

Financé par une souscription publique et une participation de l'usine d'Auboué, le monument a été remis à la municipalité ; 13 noms sont inscrits sur les plaques individuelles financées par les familles. Il a fait l'objet d'une rénovation en 2021

Ce monument est situé devant le vieux cimetière en haut de la rue du 8 Mai 1945, tout un symbole, près du square Jean Moulin, autre symbole.

Sur le fronton on peut lire « Auboué à ses glorieux fusillés francs-tireurs et partisans ».

Sur un côté du monument se trouve une plaque de marbre où figurent les noms des onze résistants morts en déportation.

Sur l'autre côté sont inscrits les noms d'autres victimes du nazisme.

Remerciements à l'association des Amis de l'Histoire d'Auboué et à son président Alain Serri pour leur contribution à la réalisation de ce document.



# Budget

La stagnation de nos recettes de fonctionnement cumulée au tarissement des subventions des partenaires financiers (Etat, Région, Département...), l'augmentation mécanique des dépenses, mais surtout cette année les effets de la crise sanitaire et l'augmentation du coût des énergies, conduisent à un resserrement et une adaptation de nos possibilités budgétaires.

**Budget prévisionnel de la commune voté au mois d'avril 2022.**

## Les dépenses

**Fonctionnement : 3 173 920 €**  
dont principalement

**CHARGES A CARACTERE GENERAL**  
795 560 €



En très forte hausse pour cette fin d'année, ce chapitre comprend les dépenses d'énergie (carburant, combustible, gaz...). Une rallonge minimale de 200 000 € sera nécessaire.

**PERSONNEL**  
1 305 400 €



**SUBVENTIONS**  
Associations : 147 000 €  
ET CCAS : 32 000 €



**AUTRES CHARGES COURANTES ET INTERETS EMPRUNTS**  
180 700 €



**ENTRETIEN VOIRIE ET BATIMENTS**  
49 500 €



**Investissement : 1 546 050 €**  
dont principalement

**BATIMENTS PUBLICS**  
316 300 €



dont démolition et désamiantage de l'ancien LEP (270 000 €)

**VOIRIES ET RESEAUX**  
385 900 €



y compris l'espace de convivialité des Pariottes (200 000 €) et vidéo-protection (66 000 €)

**SCOLAIRE**  
40 800 €



Tableaux numériques et fibre (17 600 €), Mobilier (10 000 €), Divers entretien (13 200 €)

**MATERIEL ROULANT**  
35 500 €



achat d'un nouveau camion pour le service technique

**EMPRUNT**  
151 300 €



remboursement du capital

**DEFICIT INVESTISSEMENT 2021**  
320 100 €



## Les recettes

**Fonctionnement : 3 173 920 €**  
dont principalement

**IMPÔTS ET TAXES**  
1 240 500 €

**DOTATIONS ETAT**  
954 300 €

**REVENUS IMMEUBLES ET PRODUITS DE GESTION COURANTE**  
153 500 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021**  
765 500 €

**Investissement : 1 546 050 €**  
dont principalement

**SUBVENTIONS REGIONS SUR TRAVAUX**  
198 445 €

**SUBVENTION ETAT SUR TRAVAUX**  
44 266 €

**SUBVENTIONS DEPARTEMENT SUR TRAVAUX**  
57 433 €

**REMBOURSEMENT FCTVA**  
77 300 €

**VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT**  
405 450 €

**VENTES DE TERRAINS ET IMMEUBLES**  
297 120 €

**Auboué**



Depuis novembre 2021, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, Florian PULLARA manager de centre-ville a été recruté via la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes OLC, pour les villes de Joeuf et Homécourt.

Auboué ville intégrante du dispositif Centres-Bourgs avec Joeuf et Homécourt bénéficie de fait du travail de Florian.

Son rôle consiste à établir le lien entre les commerçants et la municipalité. Il est notamment chargé de redynamiser et stabiliser le commerce de proximité de centre-ville, faire le bilan de la vacance commerciale et mettre en relation des porteurs de projets avec des propriétaires de locaux commerciaux. Un travail qui porte ses fruits comme en témoigne l'installation de nouveaux commerces confortant ainsi la décision municipale de s'opposer à tout changement de destination des locaux commerciaux et notamment leur transformation en logements.

Il a également mené le projet de création de l'association « Ma Solution Locale » qui regroupe les commerçants, artisans et indépendants de Auboué, Homécourt et Joeuf.

Cette nouvelle association a pour but de vous proposer des offres promotionnelles, des évènements et vous faire découvrir les entreprises proches de chez vous, qui sauront répondre à l'ensemble de vos attentes.

#### Contact :

f.pullara@nancy.cci.fr  
Tél : 06.62.50.71.18.

## Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. poursuit sa mission d'aide aux personnes en difficulté.

Des aides peuvent être octroyées aux personnes concernées après étude de leur dossier (imprimé à retirer en mairie). Les assistantes sociales du Centre Médico Social de Joeuf ont repris, uniquement sur rendez-vous, leurs permanences en mairie d'Auboué, vous pouvez les contacter au 03.82.22.10.70.

Après une pause de deux années imposée par les conditions sanitaires, le repas des aînés, organisé par l'association Edelweiss, a pu se dérouler dans des conditions favorables le 02 octobre dernier à la salle du Couarail à Batilly.

Rendez-vous est donné le **1er octobre 2023**.

La distribution des bons de fin d'année aux aînés a débuté le 21 novembre 2022 en mairie. Ils retrouvent leur montant précédent, le repas des aînés ayant pu se dérouler normalement : 20€ pour une personne seule, 25€ pour un couple.



Prestation de danse orientale lors du repas du 02/10/2022

# Scolaire : une politique volontariste et prioritaire, au service des concitoyens

Toutes nos actions municipales à destination des enfants de notre commune de la maternelle à l'université restent une priorité comme la gratuité des fournitures scolaires depuis 1953.

Depuis la rentrée dernière la municipalité consacre 70 € au lieu de 38 € par élève de primaire et par an, ce qui dispense désormais les parents d'une éventuelle participation pécuniaire à scolarité de leurs enfants (soit un budget d'environ 14 000 €/an).

Nous continuerons d'afficher cette volonté et veillerons toujours pour que cette politique scolaire soit préservée. Cela reste une priorité municipale.

Cette année la commune a contribué financièrement à l'organisation d'un séjour « **classe de mer** » qui s'est déroulé à LEUCATE du 1er au 07 mai 2022. La participation a été fixée à 235,50 € par enfant scolarisé à l'école primaire R. Rolland et domicilié à Auboué ce qui correspond à 65% du coût de revient par enfant.

Ce principe est également appliqué au titre de la contribution de la commune aux frais de voyages scolaires pour des enfants domiciliés à Auboué mais scolarisés en cycle primaire à l'extérieur de la commune.

Par ailleurs, la municipalité investit dans du matériel informatique à destination des élèves. Cette année, 3 tableaux interactifs ont agrandi le parc informatique.



## Bons de rentrée scolaire

Un bon de rentrée scolaire est attribué aux enfants habitant Auboué dès le début juillet.

Ils sont distribués à partir du collège sur présentation :

- d'une pièce d'identité (de l'enfant ou du parent allant faire les achats)
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- Collège public ou privé..... 55 €
- Lycée public, privé ou professionnel .. 88 €
- Apprentis ..... 77 €

Attribution d'un mandat de 88 € pour les études après le baccalauréat sur présentation :

- d'un certificat de scolarité original
- d'un RIB au nom de l'étudiant.

## Périscolaire

La ville met les locaux des Papooses à disposition de l'intercommunalité OLC pour un service assuré par la MJC.

## Ticket sport

Distribué à chaque jeune Aubouésien de 6 à 18 ans pour l'inscription dans un club sportif d'Auboué. N'hésitez pas à la demander en mairie.



# URBANISME

La constructibilité sur la commune est gérée par plusieurs documents :

- Afin d'organiser et d'aménager l'espace urbain tout en préservant l'environnement et les espaces naturels :
  - **Le P.L.U.** (Plan Local d'Urbanisme), et le futur PLU intercommunal qui est en cours d'élaboration
- Afin de protéger les populations, les animaux et les biens face aux risques majeurs connus :
  - **Le P.P.R.I.** (Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Orne)
  - **L'Atlas des zones inondable du Woigot**
  - **Le P.P.R.M.** (Plan de Prévention des Risques Miniers)
  - **Le P.P.R.T. Titanobel** (Plan de Prévention des Risques Technologiques).
  - **Le P.P.B.E.** (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement)
  - **La carte d'exposition au retrait gonflement des sols argileux**
  - **La carte portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français**

Tous ces documents sont consultables sur le site internet de la ville « [www.auboue.fr](http://www.auboue.fr) » ou sur le site internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante « <http://meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques> » et « <http://meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/environnement> ».

## Dématérialisation

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent se faire en ligne.

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme permet de déposer les demandes d'urbanisme sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où le demandeur peut suivre l'avancement de son dossier :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

## Prime ravalement de façades

Cette année encore, la municipalité a reconduit l'aide au ravalement de façade pour les maisons et immeubles de plus de vingt ans.

En 2021, 13 primes ont été versées pour un montant total de 13 733,30€. Pour l'année 2022, 10 primes ont déjà été versées ce qui représente un total de 9 175,45 € et 14 nouveaux dossiers sont en cours d'instruction. Règlement et conditions de cette aide sont consultables sur le site internet de la ville : « [www.auboue.fr](http://www.auboue.fr) ».



## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvant, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5m<sup>2</sup> et/ou <1,80m de hauteur : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• <40m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou couverture > 1,80 m et/ou local technique >20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• <5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• <20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve ; vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Construire sans autorisation ou ne pas respecter les règles prescrites lors de la construction sont des délits pouvant être jugés au Tribunal Correctionnel et passible d'amendes importantes ou d'emprisonnement dans les cas les plus extrêmes. Le juge peut aussi imposer la démolition de l'édifice.

De plus vendre un bien immobilier ne respectant pas le permis de construire qui a été accordé sera impossible car les offices notariaux vérifient cet aspect avant de procéder à la vente.

**Auboué**

## Recensement

C'est une démarche civique essentielle et obligatoire.

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer en mairie dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

La mairie remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**.

Cette dernière sera réclamée pour toute inscription examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée), etc... Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



## Panneau pocket

LA MAIRIE MET A DISPOSITION  
DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Pour être  
**ALERTÉ  
INFORMÉ  
PRÉVENU**

Les événements locaux,  
l'actualité et les alertes de la  
Mairie sont toujours dans  
votre poche, où que vous  
soyez, quand vous le  
souhaitez.



Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, téléchargé sous réserve de votre mairie pour plus d'informations.

## Animaux domestiques

Les animaux de compagnie ont des droits, leurs propriétaires ont des devoirs.

L'acquisition et la détention d'un chien ou d'un chat est soumises à des règles. Les chiens susceptibles d'être dangereux sont soumis à des règles particulières.

- Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques,
- Tout propriétaire de chien ou de chat a le devoir de fournir à l'animal un cadre de vie confortable et une alimentation suffisante,
- Tout propriétaire d'un animal est responsable des dommages qu'il peut causer, qu'il soit sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé,
- Il est interdit de laisser divaguer son animal,
- Sur la voie publique tout chien doit être tenu en laisse (voir muselé pour certaines catégories),
- Toute personne accompagnant un chien doit procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que l'animal abandonne sur toute ou partie de la voie publique (arrêté municipal N°2019-139 du 02/09/2019)
- Tout propriétaire ou détenteur d'un chien qui a mordu une personne doit en faire déclaration en mairie,
- Un chien ou un chat, qu'il s'agisse d'un chiot ou d'un chaton ou d'un animal adulte, doit obligatoirement être identifié au fichier national d'identification de carnivores (ICAD),
- Tout propriétaire d'un chien ou d'un chat doit être en mesure de présenter à toute réquisition un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et une carte d'immatriculation de l'animal,
- Un chien ou un chat ne peut être cédé, par qui que ce soit, sans être identifié et posséder une attestation de cession. L'identification doit être faite par le cédant de l'animal à ses frais. L'adoptant doit fournir un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce.
- L'abandon d'un animal de compagnie est considéré par la loi comme un acte de cruauté et lourdement puni,
- etc....

Adopter un animal ne doit pas être le fruit d'un simple caprice mais l'aboutissement d'une véritable réflexion.

**Auboué**

novembre 2022 • n°20 • page 8





## Coup de projecteur

Focus sur l'équipe féminine du Val de l'Orne Football Club (V.O.F.C.) !

La saison 2021-2022 de nos footballeuses séniors a été remplie de succès.

En effet, l'équipe entraînée par Ness Medjidi, accompagné par Mario Spigarelli, a réussi l'exploit d'enchaîner deux montées à l'échelon supérieur en une seule saison !

Après être sortie deuxième du groupe C d'Interdistricts et avoir accédé au groupe Elite, nos féminines se sont vues récompensées par une deuxième promotion.

Elles évoluent désormais en Régionale 2, le quatrième échelon français et font le bonheur des nombreux spectateurs et spectatrices qui viennent les encourager chaque week-end.

La récompense d'un travail de promotion du football féminin de longue haleine réalisé par le VOFC et la réussite d'un groupe de jeunes filles fidèles depuis des années et qui ont su créer un vrai groupe.

Un apprentissage au niveau régional qui se passe pour le mieux pour le moment car elles sont actuellement deuxième de leur poule.

En espérant que le meilleur reste à venir, un grand bravo à elles !



## SIRTOM : nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans le sac de tri aux côtés des emballages en métal, en plus des papiers et des cartons.

Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne pouvait pas les recycler.

Désormais, à partir du 1er janvier prochain, la consigne se simplifie :

**« si c'est un emballage ou un papier, il se trie ! »**

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS**

<p>Papiers, emballages et briques en carton</p>	<p>Emballages en plastique</p>
<p>Emballages en métal</p>	<p><b>LES BONNS GESTES DE TRI</b> BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.</p>

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Contacts : 0382202200

## ORNE AVAL Assainissement

**STOP**

**AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES**

Lingettes, gants, masques, rouleau de papier wc, protections hygiéniques, cotons tiges... même biodégradables

**C'EST DANS LA POUCELLE !**

- ✗ BOUCHENT VOS CANALISATIONS
- ✗ DÉTÉRIORENT LES INSTALLATIONS ET LES POMPES
- ✗ NÉCESSITENT DES INTERVENTIONS COÛTEUSES
- ✗ POLLUENT L'ENVIRONNEMENT

**STOP**

**AUX DÉGAZAGES DANS LES RÉSEAUX**

Hydrocarbure, peinture, solvant, colle, graisse, médicament, huile (friture, cuisson, vidange)...

**DES SOLUTIONS EXISTENT !**

- ✗ CONTAMINENT LES BOUES QUI NE POURRONT PAS ÊTRE VALORISÉES
- ✗ POLLUENT LA FAUNE ET LA FLORE
- ✗ POLLUENT LES NAPPES PHRÉATIQUES D'OÙ L'EAU EST POMPÉE
- ✗ POLLUENT L'AIR

\* Le nettoyage et la vidange des cuves de fuel doivent être pris en charge par des entreprises spécialisées. Des aides financières existent. Les huiles, peintures, graisses, solvants, etc. doivent être déposés à la déchèterie. Les médicaments non utilisés ou périmés sont repris à la pharmacie.

# Auboué

novembre 2022 • n°20 • page 9

# LES COMMERCES



## L'ANNEXE

Bar

11 rue du Colonel Fabien

Tél : 06.83.46.06.33.

Ouverture : du mardi au vendredi de 17h à 20h, samedi et dimanche de 11h à 14h et de 17h à 2h, ouvert veilles et jours fériés



## ALIMENTATION DE L'ORNE : PROXI SUPER

Superette (alimentation, dépôt de pain, boucherie, charcuterie, fromage à la coupe, traiteur), FDJ, point presse, relais Pickup (colissimo, chronopost, DPD)

9 rue des Martyrs - Tél : 03.82.22.04.81.

Achat en magasin ou livraison

Ouverture : Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h  
Mercredi et dimanche de 8h à 12h



## L'ARTISAN GARAGISTE

Travaux de mécanique et carrosserie toutes marques (révision, réparation...).

Spécialisé dans la réparation et l'entretien des voitures anciennes et de collection

3 place de la Poste - Tél : 03.82.22.23.31.

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 19h



## BARBERSHOP

Salon de coiffure, barbier

10 rue des Martyrs - Tél : 07.60.33.15.37.

Facebook : Barbershop Auboué

Ouverture : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 9h à 12h et de 15h à 20h

## ATOME IMMOBILIER

Agence immobilière

15 place Albert Lebrun

Tél : 03.82.21.96.96.

Facebook : Atome Immobilier Auboué

Ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, samedi sur rendez-vous



## AUBOUÉ AUTOMOBILE

Garage, réparation et entretien de véhicules toutes marques, montage de pneus

57 rue de Metz - Tél : 03.82.46.57.40.

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h



## BEAUTY'NERANT

Institut de beauté

3 impasse Pierre et Marie Curie

Tél : 06.32.03.03.69.

Facebook : Beauty'nerant

Ouverture : lundi et samedi de 9h à 16h, du mardi au vendredi de 9h à 18h - Sur rendez-vous



## BEAUTY ROOM

Institut de beauté - 11 place Albert Lebrun

Tél Mira: 07.68.07.24.05

Facebook : Beauty room by Mira

Tél Eva : 07.50.26.28.83

Facebook : Beauty room by Eva

Ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 18h, samedi de 9h à 17h - Sur rendez-vous

## CENTRAL CAFE

Bar, PMU, FDJ

10 place Albert Lebrun

Tél : 06.09.82.14.42 ou 06.79.89.39.33.

Ouverture : du lundi au vendredi de 6h à 20h, samedi de 7h à 21h, dimanche de 8h à 20h



## LES CREACTEURS LORRAINS

Boutique partagée d'art et d'artisanat.

Produits uniques fabriqués par des professionnels lorrains.

L'association CLAAP est à l'initiative de cette boutique

destinée à promouvoir tous les créateurs, artisans et artistes

locaux. Organisation d'ateliers - Mondial Relay

9 place Albert Lebrun - Tél : 03.54.42.37.44

Facebook : Les Créateurs Lorrains

Ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, samedi de 9h à 18h



## B2A

Diagnostic immobilier

23 rue du Colonel Fabien

Tél : 06.33.05.71.79

Tél : 09.54.33.43.93



## GROUPE CASTEL

Chauffage, sanitaire, plomberie

18 rue des martyrs

Tél : 03.82.22.34.36

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à

## BOULANGERIE JANISZEWSKI

Boulangerie

Pâtisserie

6 place Albert Lebrun

Tél : 03.82.22.84.71.

Ouverture : du mardi au dimanche de 7h à 13h et de 15h à 19h



# Auboué

# A AUBOUÉ



## DELI PIZZA

Pizzeria, vente à emporter  
**7 place Albert Lebrun** - Tél : 03.82.22.53.48  
Facebook : Delipizza  
Ouverture : du dimanche au jeudi de 18h à 22h, vendredi et samedi de 18h à 22h30

## LA FEE CARABROC

Magasin de brocante, vide grenier permanent  
**12 rue Camille Cavallier** - Tél : 09.72.87.34.20  
Facebook : Lafée Carabroc  
Ouverture : le lundi de 14h à 18h30, mardi-jeudi-vendredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30



## MA P'TITE BEAUTE

Boutique mode fille de 12 mois à 14 ans  
**12 rue des Martyrs** - Facebook : boutique enfant ma p'tite beauté Auboué  
Ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h - Fermé le jeudi matin



## MECAPRO 57

Garage, atelier de réparation et entretien automobile, pose de pneumatiques  
**24 bis rue C. Cavallier** - Tél : 03.82.20.90.48  
Ouverture : lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h



## LA PAILLOTE

Bar, apérothérapie, soirée à thème, location de matériel (tirage bière, tables, bancs...)  
**55 rue de l'Eglise** - Tél : 06.61.76.92.06  
Facebook : la pailote Auboué Bar et Cave  
Ouverture : lundi de 17h à 21h30 - du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 16h à 21h30 (horaire variable selon soirées)



## OPTIQUE THOMAS

Opticien  
**10 rue des Martyrs** - Tél : 03.82.22.04.95  
Ouverture : lundi de 14h à 19h - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h  
samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



## PETIT THOMAS

Restaurant, repas sur place ou vente à emporter  
**10 rue du Colonel Fabien** - Tél : 03.82.22.38.14  
Facebook : Le petit Thomas  
Ouverture : Lundi-mardi de 11h30 à 14h  
Mercredi-jeudi-vendredi de 11h30 à 14h et 18h15 à 21h - fermé samedi et dimanche

## PASTA DI LUCA

Vente à emporter de pâtes artisanales  
**2 rue du 11 novembre** - Tél : 06.27.68.59.46  
Ouverture : mardi-mercredi-vendredi de 10h à 18h - samedi de 9h à 13h



## POLPETTONE

Snack, restauration rapide  
**1 place de la Poste** - Tél : 06.47.40.27.85  
Facebook : Polpettone  
Ouverture : ouvert midi (11h30-13h30) et/ou soir (18h-21h) (horaires variables)



## SNACK MURAT CAN

Restauration rapide  
**6 rue des Martyrs** - Tél : 03.82.21.67.64.  
Facebook : Snack Murat Can  
Ouverture : du lundi au samedi de 11h à 14h et de 17h30 à 22h - dimanche de 17h30 à 22h



## TIFF' ON LINE

Salon de coiffure mixte, barbier, compléments capillaires  
**17 rue Camille Cavallier** - Tél : 03.82.22.24.40.  
Facebook : Tiff on line  
Ouverture : du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h - vendredi de 9h à 21h30  
samedi de 9h à 18h



## TATOO ET CIE

Tatouage et maquillage semi-permanent  
**9 rue du Colonel Fabien**  
Tél : 07.68.90.83.19 (Amandine) - 07.69.26.74.64 (Brice)  
Ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 17h30 (sur rendez-vous)

## TOURNERIE BLACKWOK

Tournage sur bois, artisanat, fabrication d'objets (vaisselle, bijoux, stylos, boîtes, lampes...) à partir de bois locaux. Production d'hypocras, vin médiéval aux épices et 100% à partir de produits locaux. Initiation à l'art du tournage sur bois.  
**8 impasse des Tilleuls** - Tél : 06.24.45.33.97  
Facebook : La tournerie Blackwood - boutique en ligne  
Ouvert au public sur rendez-vous - Exposition permanente chez les Créateurs lorrains



# RETOUR EN IMAGES

Installation du nouveau CMJ le 19/11/2022



Les CM2 de l'école Romain Rolland à Verdun le 10/11/2022



Cérémonie du 11 novembre



Salon du Livre le 05/11/2022 à la salle des fêtes « James Galli »



Cérémonie Libération de la ville Le 03/09/2022



Sécheresse été 2022



Inauguration square Alfredo ROSSOLINI Parc Léonov 31/07/2022



Calculatrices offertes par la municipalité aux futurs collégiens - 06/2022



Nettoyage de printemps 23/04/2022



Cérémonie patriotique 05/02/2022

